



AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR – RÈGLEMENTS RCA24 22003 ET RCA24 22004

PRENEZ AVIS que le conseil d'arrondissement du Sud-Ouest a adopté, lors de sa séance ordinaire du 10 juin 2024, les règlements suivants :

RCA24 22003 : Règlement modifiant le Règlement sur l'occupation du domaine public à l'égard du territoire de l'arrondissement du Sud-Ouest (RCA16 22003).

RCA24 22004 : Règlement sur les subventions aux sociétés de développement commercial de l'arrondissement du Sud-Ouest pour l'exercice financier 2024 et visant la réalisation de projets de mise en lumière d'artères commerciales.

Ces règlements entrent en vigueur le 17 juin 2024 et sont déposés au bureau du secrétaire d'arrondissement situé au 815, rue Bel-Air, 1^{er} étage, Montréal, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance. Ils peuvent également être consultés à l'adresse suivante: <https://montreal.ca/reglements-municipaux/>.

FAIT à Montréal, le 17 juin 2024.

Le secrétaire d'arrondissement,
Sylvie Parent, notaire